Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260625-D202606006-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

_____

Séance Publique du 25 juin 2026

_____

Objet de la délibération
INSTALLATION DE 4 PANNEAUX D'INTERPRETATION DU PATRIMOINE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ET DU DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Patrick ELIOT , Laurence HERMANN , Pierre-Yves LETELLIER , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Paul-Edouard DE SALINS , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Sophie LEROUX pouvoir à Clémence PIERRON , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Delphine GARDYE désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité **N° 2026.06.006**

Rapporteur : Guénaëlle LE HIN

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine historique, la Ville d'Hennebont porte le la mise en place d'un Circuit d'Interprétation du Patrimoine (CIP).
Par la réalisation et l'installation progressive de panneaux d'interprétation, ce projet a pour objectif de proposer des clés de compréhension et d'appropriation du patrimoine architectural et historique de la commune en direction des habitants et des visiteurs.

Dans le cadre des travaux d'aménagement et de mise en valeur de la Place Foch, deux panneaux d'interprétation ont été réalisés et installés en 2025. L'un porte sur la basilique Notre-Dame de Paradis et l'autre sur la Place Foch, ses hôtels particuliers et le monument aux morts.
Les textes sont présentés en français, en breton et de façon résumée en anglais. Des critères d'accessibilité ont été pris en compte (accessibilité fauteuils roulants, style et taille de caractère, niveaux de contraste).

La poursuite de ce Circuit d'Interprétation du Patrimoine s'établit dans une seconde phase, avec la réalisation et l'installation de quatre panneaux dont les deux premiers porteront sur la porte Broërec et sur l'enceinte urbaine médiévale. A ce stade, il est projeté que les deux suivants portent sur le site de la Poterie et sur la ville close.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260625-D202606006-DE

Le montant total prévisionnel de cette opération est évalué à 8 851.16 € TTC, comprenant la réalisation et l'installation des quatre pupitres, l'impression des quatre panneaux et la traduction des textes en anglais.

Des subventions auprès du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Départemental du Morbihan seront sollicitées au titre de leurs politiques respectives en matière de valorisation et d'interprétation du patrimoine historique.

4 panneaux d'interpétation du patrimoine
Jardin des remparts

PLAN PREVISIONNEL de FINANCEMENT

Code gestionnaire : 534 / Code gestion : 312
Imputation : 21 88

DÉPENSES

Opérations				
	Réalisation et scellement de 4 pupitres métalliques	Prestaire		6666,00
	Impression sur dibond A0 - 4 panneaux	Prestaire		606,00
	Traduction	TVA non applicable		88,76
			HT	7360,76
			TVA	1 454 €
			TOTAL Dépenses TTC	**8815,16**

Imputation : 13 13 (CD 56) ; 13 12 (Région Bretagne)

RECETTES

Aides	Dépense subventionnable	Taux	Aides demandées
Département du Morbihan	7360,76	25%	1840,19
Région Bretagne	7360,76	21%	1545,76
	Sous-total 1		**3385,95**
Participation Ville			
	Sous-total 2		**5429,21**
	TOTAL Recettes TTC		**8815,16**

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis de la Commission « Culture – Sport – Vie Associative » en date du 11 juin 2026,
Vu la note de synthèse ci-dessus

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** la poursuite de la mise en œuvre progressive d'un Circuit d'Interprétation du Patrimoine,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès de la Région Bretagne et du Conseil Départemental du Morbihan selon le plan de financement prévisionnel
- ➔ **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget au compte : 2188
- ➔ **DIT** que la recette sera inscrite au Budget aux comptes : 1312 et 1313
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Signé par : Jean-Charles Brunet
Date : 03/07/2026
Qualité : LE MAIRE DE LA COMMUNE ET PRESIDENT DU CCAS

Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr